

**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760**

**N°16/2024**

L'an deux mille vingt-quatre et le trente avril à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :	9
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS :	9
NOMBRE DE PROCURATION :	0
NOMBRE DE SUFFRAGE :	9
Date de convocation :	le 23 avril 2024

Présents : Mmes, Nathalie FORGEROU, Virginie VERAN, Magali ARNAL, Karine GAILLARD, Edith MARSCHAL

Mrs Hervé CLEMENT, Manuel CABANERO, Olivier GUEDON, Mr Robert HAMON

Absents :

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Madame Magali ARNAL

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1**

Madame le maire expose les différents mouvements de crédits qu'il y a lieu d'effectuer sur le budget communal.

Après en avoir délibéré,

Les membres du conseil municipal

Décident à l'unanimité d'effectuer les mouvements de crédits comme suit :

Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D 10226 : Taxe d'aménagement		500,00 €		
<b>TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et</b>		<b>500,00 €</b>		
D 231 : Immobilisations corporelles en cours	500,00 €			
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>500,00 €</b>			
<b>Total</b>	<b>500,00 €</b>	<b>500,00 €</b>		
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>0,00 €</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,  
Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 07 mai 2024 et de la publication le 07 mai 2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire  
**Nathalie FORGEROU**

